

sont austeres et severes et semblent tenir du party de la nouvelle doctrine ; j'ay parlé de cette affaire a Monsieur Tronson nous avons examiné les raisons pour et contre, Mr. Tronson convient quil a beaucoup dardeur et quil na pas encore d'experience et quil a liaison et deference pour M. de Grenoble. Le pere le Valois ma répondu quil se modere beaucoup dans son zele et son ardeur soit pour sa propre conduite ou celle des autres, quil a proposé de luy mesme que lorsqu'il seroit obligé de Conduire le diocèze il auroit un conseil composé des personnes les plus capable par lavis duquel il se conduiroit et quil vouloit demeurer coadiuteur tant que Nostre Seigneur vous conservera la vie, le père le Valois a dit de plus quil nest point attaché à la nouvelle doctrine ny aux maximes de Monsieur de Grenoble et quil se détacheroit aisement de sa personne nonobstant tout cela je nay point jugé a propos de faire aucune démarche ny parler a luy ; jay cru cependant quil falloit vous donner avis de tout et scavoir vostre sentiment ladessus. Ses parens voudroit bien quil soit Evesque en france mais ils auront de la peine à Souffrir quil soit Evesque en Canada Cest pourquoy on nose pas rien faire paroistre qui fasse Connoistre quil Soit dans cette disposition J'aurois souhaitté qu'il fust venu passer six mois a nostre Seminaire de paris pour le bien connoistre et afin quil y prist lesprit qui luy seroit nécessaire mais cela feroit juger a ses parens quil auroit quelque dessein pour les missions étrangères et y sy opposeroit. Monsieur Tronson dit quil sera un bon Evesque en france et quil ne peut pas eviter de lestre bientost, Mandez nous vos pensées ladessus et nous examinerons toutes choses plus a fond supposé que vous les jugiés apropos."

Cet extrait est un peu long, mais il m'a paru à propos de mettre le lecteur à même de comparer l'appréciation du caractère de l'évêque de Saint-Valier, avant qu'il eut été élevé à cette dignité, avec celle faite par le procureur du séminaire et contenue dans la lettre de M. Tremblay, après qu'il eut rempli cette charge pendant quelques années.

En 1685, Mgr de Laval se démit de son siège, et M. de Saint-Valier fut nommé son successeur, mais à cause des disputes qui s'étaient élevées entre la France et Rome au sujet de la déclaration de 1682, la bulle d'institution du nouvel évêque ne fut pas demandée, et pour la même raison, la résignation de Mgr de Laval n'avait pas été officiellement annoncée. En vertu des pouvoirs qu'il conservait en conséquence, l'évêque de Laval nomma M. de Saint-Valier son vicaire général, en lui confiant l'administration exclusive du diocèse de Québec.

En mai 1685, celui-ci visita Paris, et en juin il s'embarqua à La Rochelle sur le même navire que le marquis de Denonville, qui venait d'être nommé gouverneur. Dès son arrivée, M. de Saint-Valier fit soigneusement la revue de toutes les institutions religieuses de Québec et du diocèse en général. Dans son exposé de l'état de l'Eglise et de la colonie de la Nouvelle-France (*Estat Présent de l'Eglise, etc.*, Paris, 1688) M. de Saint-Valier dit à la page 24 qu'il n'avait l'intention de faire aucun changement, s'estimant heureux de laisser toutes choses dans le même état que son prédécesseur les avait laissées. Il paraît cependant qu'il fit, peu après, divers changements qui amenèrent des malentendus avec le séminaire. A la fin de 1686, M. de Saint-Valier partit de Québec et il arriva à La Rochelle le 1er janvier 1687. Mgr de Laval voulut retourner dans son diocèse de Québec pour y mourir, mais il en fut empêché par ordre du roi. Il serait hors de propos d'entrer ici dans une discussion sur le motif de cet ordre qui, du reste, fut plus tard révoqué.